



Synthèse simplifiée
(Rendu : 14/11/2017)

RT 2012

(e4tech Lesosai - Moteur TH-BCE 7.5.0.2)

Projet

Section A n° 209p, 221p et 1121p - Le Domaine
du Prieure Chemin de san peyre
06650 - opio

Maitre d'ouvrage

Villa 5
34 rue de la Republique
06560 - Valbonne

Bureau d'étude thermique

Keeplanet SARL
Certifié « *BENR RGE Etudes Thermiques* »

KeePlanet SARL
201, route d'Oberhausbergen
67200 STRASBOURG
Tel : 03 88 41 12 35
keeplanet.fr / info@keeplanet.fr

Thermicien

HEINRICH Cyril

Présentation du projet

Informations générales

Type de construction : Bâtiment à usage d'habitation - maison individuelle ou accolée

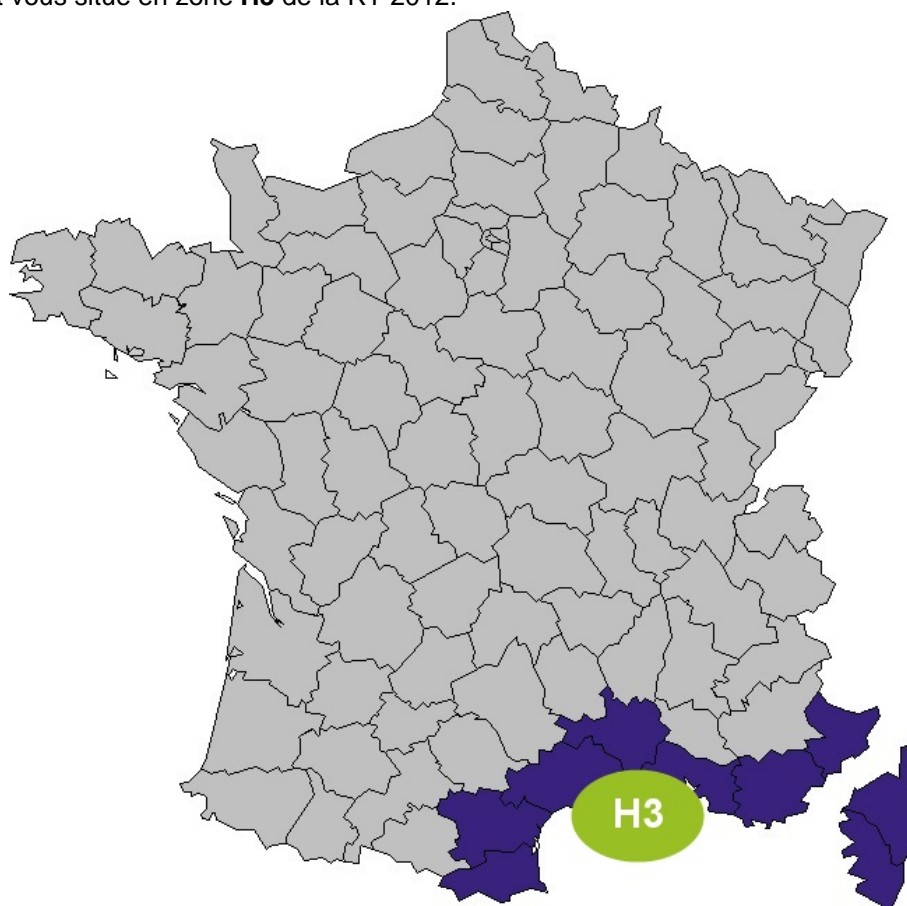
Numéro de permis : En cours

SHAB : 319.95 m²

S RT : 389.82 m²

Zone climatique

Votre département vous situe en zone **H3** de la RT 2012.



Altitude et paliers de la RT 2012

> 800m	
401-800m	
0-400 m	Votre projet : < 400 m

Résultats

Surface vitrée

La RT 2012 impose une surface vitrée supérieure ou égale à 1/6 de la SHAB. Votre SHAB étant de 319.95 m², vous devez posséder au moins $319.95 / 6 = 53.33 \text{ m}^2$ de surface vitrée.

Surface vitrée minimale	Votre surface vitrée
53.33 m ²	86.16 m ²

Votre projet respecte la surface vitrée demandée par la RT 2012.

Coefficients réglementaires

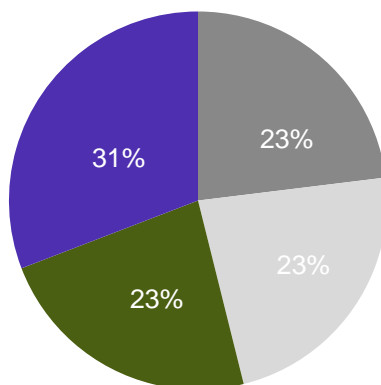
- **Bbio** : Besoins Bioclimatiques, exprimés en Points. Ce coefficient reflète le degré d'isolation de votre bâtiment, ses apports solaires, son orientation... C'est le coefficient vérifié lors du dépôt de votre permis de construire.
- **Cep** : Consommations en Energie Primaire : c'est la consommation de votre bâtiment par m² de S RT (anciennement SHON RT). Il est directement lié aux rendements de vos générateurs de chauffage et d'eau chaude et de votre ventilation
- **Tic** : Température Intérieure Conventionnelle : c'est la moyenne des températures relevées au cours des cinq jours les plus chauds.

Bbio max	Cep max	Tic max
32 Points	30 kWh/m ² .an	34 °C
Bbio projet	Cep projet	Tic projet
17.9 Points -44.06%	15.9 kWh/m ² .an -47%	30.3 °C -10.88%

L'ensemble des coefficients de la RT 2012 sont conformes pour votre projet, vous pouvez déposer votre permis de construire et réaliser votre construction en suivant notre synthèse.

Répartition des consommations

Consommations d'énergie finale du projet: 2417 kWh par an

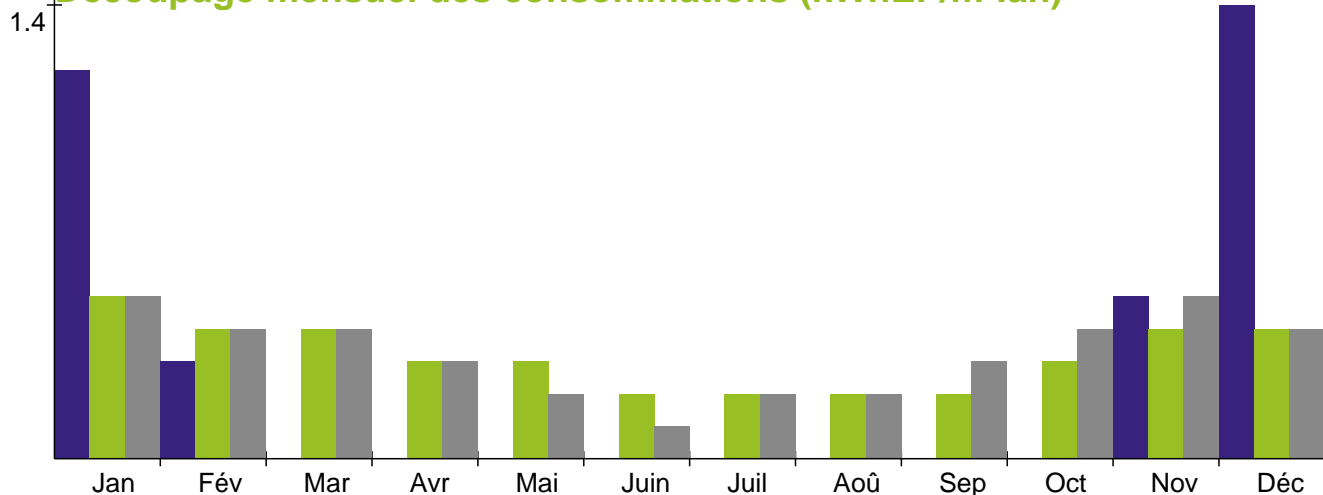


Couleur	Référence	Consommation (kWhEP/m ² .an)	%
	Consommation des auxiliaires de distribution	0.1	0%
	Consommation de chauffage	3.4	23%
	Consommation d'eau chaude	3.9	23%
	Consommation d'éclairage	3.9	23%
	Consommation de ventilateurs	4.6	31%

Remarque

La RT2012 impose la mise en place d'un système permettant de mesurer les consommations poste par poste (Chauffage, ECS, Réseau de prises, Autres)

Découpage mensuel des consommations (kWhEP/m².an)



Légende

Couleur	Référence
	Consommation de chauffage
	Consommation d'eau chaude
	Consommation d'éclairage

Saisie du thermicien

Composition des parois

De l'intérieur vers l'extérieur

Façade

Référence	Origine	Lambda	Epaisseur (cm)	Resistance
BA13	Déclarée	0.25	1.3	0.05
Pare vapeur	Déclarée	0.2	0.02	0
Laine de verre GR32 Nu supérieur a 100mm (ACERMI 02/018/098)	Certifiée	0.032	12	3.75
Fabtherm 2	Déclarée	0.096	20	2.08
Enduit minéral	Déclarée	0.7	2	0.03
TOTAL			35.32	5.91

Energie grise



Note : 3/5 - (entre 100 et 199 kWh/m²)

Mur sur Garage

Référence	Origine	Lambda	Epaisseur (cm)	Resistance
BA13	Déclarée	0.25	1.3	0.05
Pare vapeur	Déclarée	0.2	0.02	0
Laine de verre GR32 Nu supérieur a 100mm (ACERMI 02/018/098)	Certifiée	0.032	12	3.75
Fabtherm 2	Déclarée	0.096	20	2.08
TOTAL			33.32	5.88

Energie grise



Note : 3/5 - (entre 100 et 199 kWh/m²)

Façade

Référence	Origine	Lambda	Epaisseur (cm)	Resistance
BA13	Déclarée	0.25	1.3	0.05
Pare vapeur	Déclarée	0.2	0.02	0
Laine de verre GR32 Nu superieur a 100mm (ACERMI 02/018/098)	Certifiée	0.032	12	3.75
Béton armé	Déclarée	1.8	20	0.11
Enduit minéral	Déclarée	0.7	2	0.03
TOTAL			35.32	3.94

Energie grise



Note : 0/5 - (Supérieur à 600 kWh/m²)

Façade

Référence	Origine	Lambda	Epaisseur (cm)	Resistance
BA13	Déclarée	0.25	1.3	0.05
Pare vapeur	Déclarée	0.2	0.02	0
Laine de verre GR32 Nu superieur a 100mm (ACERMI 02/018/098)	Certifiée	0.032	12	3.75
Béton armé	Déclarée	1.8	20	0.11
Couche de bitume	Déclarée	0.2	0.1	0.01
TOTAL			33.42	3.92

Energie grise



Note : 0/5 - (Supérieur à 600 kWh/m²)

Plancher bas sur terre-plein ou vide sanitaire

Plancher bas = Paroi la plus basse du bâtiment au contact avec l'extérieur, le sol ou la cave/garage

Référence	Origine	Lambda	Epaisseur (cm)	Resistance
Carrelage céramique	Déclarée	1.3	1	0.01
Chape d anhydrite	Déclarée	1.3	4	0.03
Mousse de polyuréthane projetée	Déclarée	0.027	6	2.22
Béton	Déclarée	2.1	4	0.02
Hourdi polystyrène UP27	Déclarée	0.0432	16	3.7
TOTAL			31	5.98

Energie grise



Note : 3/5 - (entre 100 et 199 kWh/m²)

Plancher bas porte à faux

Référence	Origine	Lambda	Epaisseur (cm)	Resistance
Carrelage céramique	Déclarée	1.3	1	0.01
Chape d anhydrite	Déclarée	1.3	4	0.03
Mousse de polyuréthane projetée	Déclarée	0.027	6	2.22
Béton	Déclarée	2.1	4	0.02
Hourdi polystyrène UP27	Déclarée	0.0432	16	3.7
Enduit minéral	Déclarée	0.7	2	0.03
TOTAL			33	6.01

Energie grise



Note : 3/5 - (entre 100 et 199 kWh/m²)

Toiture

Référence	Origine	Lambda	Epaisseur (cm)	Resistance
Placo® Voute P 600-120 Igni (CTSB 134-057)	Déclarée	0.16	12	0.75
Hourdi polystyrène UP27	Déclarée	0.0432	16	3.7
Béton	Déclarée	2.1	4	0.02
Lé d étanchéité	Déclarée	0.17	0.5	0.03
Isover Floormate 200 SL-X (ACERMI 03/013/215)	Certifiée	0.029	10	3.45
Gravier	Déclarée	2	10	0.05
TOTAL			52.5	8

Energie grise



Note : 2/5 - (entre 200 et 399 kWh/m²)

Plancher haut sous combles

Plancher haut = Paroi la plus haute du bâtiment au contact avec l'extérieur (terrasse ou toiture) ou des combles non chauffés

Référence	Origine	Lambda	Epaisseur (cm)	Resistance
Chape	Déclarée	1.4	5	0.04
Béton	Déclarée	2.1	4	0.02
Hourdi polystyrène UP27	Déclarée	0.0432	16	3.7
Placo® Voute P 600-120 Igni (CTSB 134-057)	Déclarée	0.16	12	0.75
TOTAL			37	4.51

Energie grise



Note : 2/5 - (entre 200 et 399 kWh/m²)

Energie grise des parois

Information : Les données présentes sur cette page n'influenceront en rien vos résultats RT2012 (Bbio, Cep, Tic), elle est présentée uniquement dans un cadre de sensibilisation aux énergies grises afin de préparer la future réglementation thermique RT 2020.

L'énergie grise est la quantité d'énergie nécessaire au cycle de vie d'un matériau ou d'un produit : la production, l'extraction, la transformation, la fabrication, le transport, la mise en œuvre, l'utilisation, l'entretien et à la fin le recyclage.

Parois extérieures

Nom	Energie grise (kWh)
Façade 01 - N	3381
Façade 02 - E	6348
Façade 03 - S	3381
Façade 04 - O	7107
Façade 06 - N	17503
Façade 07 - N	17010
Façade 08 - E	54123
Façade 09 - S	13003
Façade 10 - S	21363
Façade 11 - O	53579
Mur sur Garage	816
Plafond ZNC Garage	692
Plancher bas 01	3420
Plancher bas 02	34267
Plancher haut sur NC. 01	7498
Toiture 01	43825
TOTAL	287316

Parois intérieures

Nom	Energie grise (kWh)
Cloisons	3839
Plancher intermédiaire	20797
TOTAL	24636

Menuiseries

Nom	Energie grise (kWh)
Cadres	3446
Vitrages	13803
TOTAL	17249

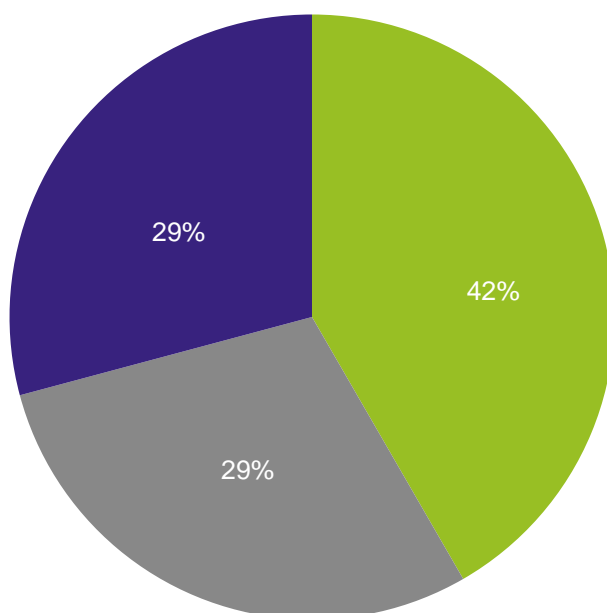
Total général : 329201 kWh

Soit par m² de S.RT : 844 kWh/m²

Note énergie grise : 1.4 / 5



Répartition des parois opaques



Légende

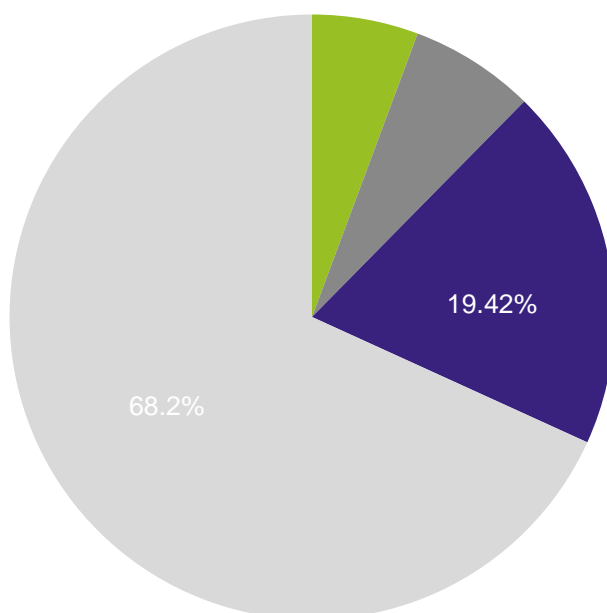
Couleur	Type de paroi déperditive	Surface (m ²)	%
Vert clair	Façades	302	42%
Gris	Plancher haut	211	29%
Bleu foncé	Plancher bas	211.51	29%

Détail des parois saisies par votre thermicien

Couleur	Référence	Orientation (°)	Surface (m ²)
Vert clair	Façade 01 - N	350	19.62
Vert clair	Caisson Store Fen. 01-01 -> 120/20x1	350	0.24
Vert clair	Caisson Store Fen. 01-02 -> 160/20x1	350	0.32
Vert clair	Façade 02 - E	80	40
Vert clair	Caisson Store Fen. 02-03 -> 120/20x1	80	0.24
Vert clair	Façade 03 - S	170	12.38
Vert clair	Caisson Store Fen. 03-01 -> 240/20x2	170	0.96
Vert clair	Façade 04 - O	260	28.675
Vert clair	Caisson Store Fen. 04-01 -> 80/20x3	260	0.48
Vert clair	Caisson Store Fen. 04-03 -> 241/20x2	260	0.96
Vert clair	Caisson Store Fen. 04-04 -> 200/20x1	260	0.4
Vert clair	Mur sur Garage	0	6
Vert clair	Façade 06 - N	350	22.44
Vert clair	Caisson Store Fen. 06-01 -> 120/20x1	350	0.24
Vert clair	Façade 07 - N	350	22.71
Vert clair	Façade 08 - E	80	72.26
Vert clair	Façade 09 - S	170	17.36

	Façade 10 - S	170	22.336
	Caisson Store Fen. 10-02 -> 200/20x1	170	0.4
	Caisson Store Fen. 10-03 -> 140/20x1	170	0.28
	Façade 11 - O	260	30.982
	Caisson Store Fen. 11-01 -> 280/20x2	260	1.12
	Caisson Store Fen. 11-02 -> 280/20x1	260	0.56
	Caisson Store Fen. 11-03 -> 450/20x1	260	0.9
	Caisson Store Fen. 11-04 -> 200/20x1	260	0.4
	Plancher haut sur NC. 01	-	36.4
	Toiture 01	-	174.6
	Plancher bas 01	180	19
	Plancher bas 02	180	192.51

Répartitions des surfaces vitrées



Légende

Couleur	Orientation des fenêtres	Surface (m²)	%
	Fenêtres Nord	5.04	5.68%
	Fenêtres Est	5.76	6.7%
	Fenêtres Sud	16.704	19.42%
	Fenêtres Ouest	58.653	68.2%

Détail des caractéristiques des menuiseries

Protection	Menuiserie	Vitrage	Ug	Origine Ug	Uw	Origine Uw	Sw	Tlw
Volet	Alu à rupture de pont	2-IV-IR	1.1	Produit marqué CE de valeur déclarée Ug,d	1.4	Document d'Avis Technique ou équivalent européen	0.7	0.48
Volet	0	Non défini	0	Produit marqué CE de valeur déclarée Ug,d	1.8	0	0	0

Détail des menuiseries saisies par votre thermicien

Couleur	Référence	Orientation (°)	Surface (m²)	Performance
	Fen. 01-01 -> 120/60x1	350	0.72	1.4 W/m².K
	Fen. 01-02 -> 160/225x1	350	3.6	1.4 W/m².K
	Fen. 02-01 -> 60/60x2	80	0.72	1.4 W/m².K
	Fen. 02-02 -> 60/120x1	80	0.72	1.4 W/m².K
	Fen. 02-03 -> 120/60x1	80	0.72	1.4 W/m².K
	Porte 02-01 -> 160/225x1	80	3.6	1.8 W/m².K
	Fen. 03-01 -> 240/225x2	170	10.8	1.4 W/m².K

	Fen. 03-02 -> 60/60x1	170	0.36	1.4 W/m ² .K
	Fen. 04-01 -> 80/175x3	260	4.2	1.4 W/m ² .K
	Fen. 04-02 -> 60/120x2	260	1.44	1.4 W/m ² .K
	Fen. 04-03 -> 241/225x2	260	10.845	1.4 W/m ² .K
	Fen. 04-04 -> 200/225x1	260	4.5	1.4 W/m ² .K
	Fen. 06-01 -> 120/60x1	350	0.72	1.4 W/m ² .K
	Fen. 10-01 -> 60/60x1	170	0.36	1.4 W/m ² .K
	Fen. 10-02 -> 200/80x1	170	1.6	1.4 W/m ² .K
	Fen. 10-03 -> 140/256x1	170	3.584	1.4 W/m ² .K
	Fen. 11-01 -> 280/255x2	260	14.28	1.4 W/m ² .K
	Fen. 11-02 -> 280/256x1	260	7.168	1.4 W/m ² .K
	Fen. 11-03 -> 450/256x1	260	11.52	1.4 W/m ² .K
	Fen. 11-04 -> 200/235x1	260	4.7	1.4 W/m ² .K

Ponts thermiques

Nom	Psi (W/mK)	Longueur (m)	Type	Origine	Donnant sur
Pont thermique mur de refend/mur	0.36	6.2	REFV	Th Bat	Extérieur
Pont thermique mur de refend/Plancher bas VS	0.34	4	REFPB	Th Bat	Extérieur
Pont thermique mur/plancher interm.	0.581	48.95	PSI9	Th Bat	Extérieur
Pont thermique mur/plancher intermediaire maconne	0.134	23	PSI9	Th Bat	Extérieur
Pont thermique mur/plancher haut maconne	0.134	60.45	PH	Th Bat	Extérieur
Pont thermique mur/plancher bas - porte à faux	0.238	8.85	PB	Th Bat	Extérieur
Pont thermique mur/plancher bas VS	0.018	81.29	PB	Th Bat	Extérieur
Pont thermique mur/mur rentrant	0.1	13.4	ANG	Th Bat	Extérieur
Pont thermique mur/mur sortant	0.016	41.1	ANG	Th Bat	Extérieur

Les ponts thermiques sont issus des règles TH-U (Fascicule 5 - Ponts thermiques)

Traitement des ponts thermiques

- **Plancher bas** : Planelles isolantes
- **Plancher intermédiaire** : Planelles isolantes
- **Plancher haut** : Planelles isolantes

Systemes

Ventilation

Référence	Type	Puissance ventilateur	Bypass	Débits
Optimocsy HR	Ventilation Mécanique Double Flux	40 W	Présence d'un bypass	Base: 225 m ³ /h Pointe: 315 m ³ /h

Générateurs

Référence	Marque	Modèle
Production d'ECS	ALDES	HP4500_T.Flow Activ M + B300_T.Flow Activ M (Zone chauffée)
Production PAC	DAIKIN	ERLQ008CV3 + EHBH08CB* - Mural Chaud Seul Taille 8 (Zone chauffée)

Emetteurs

Référence	Part des besoins	Variation spatiale	Variation temporelle
Plancher chauffant	100 %	Classe A	Valeur justifiée

Détails

Production d'ECS

Gestion du chauffage de la génération	<i>fonctionnement à la température moyenne des réseaux</i>
Position du chauffage de la génération	<i>en volume chauffé</i>
Température de fonctionnement en ECS	60°C
Volume du stockage	290 l
Coefficient de pertes thermique du ballon	2.08 W/K (certifiée)
Matrice de performance (thermodynamique)	0 0 0 0 0 ; 0 0 0 0 0 ; 0 0 0 0 0 ; 0 0 0 0 0 ; 0 0 3.59 0 0 ; 0 0 0 0 0 ; 0 0 0 0 0
Type	<i>chauffe eau thermodynamique</i>
Matrice des puissances absorbées	0 0 0 0 0 ; 0 0 0 0 0 ; 0 0 0 0 0 ; 0 0 0 0 0 ; 0 0 0.82 0 0 ; 0 0 0 0 0 ; 0 0 0 0 0
Puissance appoint	kW

Production PAC

Gestion du chauffage de la génération	<i>fonctionnement à la température moyenne des réseaux</i>
Position du chauffage de la génération	<i>en volume chauffé</i>
Priorités de fonctionnement	<i>gestion sans priorité</i>
Matrice de performance (thermodynamique)	0 0 0 0 0 ; 0 2.71 3.53 4.45 0 ; 0 2.12 2.63 3.42 0 ; 0 0 0 0 0 ; 0 0 0 0 0
Matrice des puissances absorbées	0 0 0 0 0 ; 0 2.01 1.64 1.66 0 ; 0 2.89 2.31 2.01 0 ; 0 0 0 0 0 ; 0 0 0 0 0
Service(s) autorisé(s)	<i>chauffage uniquement</i>

Plancher chauffant

Ratio de pertes au dos des émetteurs	0.09
Ratio de couverture surfacique	1
Ratio de couverture temporelle	1
Variation Spatiale	Classe A
Variation Temporelle	Valeur justifiée (1.2 °C)
Stratégie de régulation	<i>Couple régulateur/émetteur ne permettant pas un arrêt total de l'émission</i>
Type de programmation de la relance	<i>Programmation à heure fixe associée à un contrôle d'ambiance</i>

Distribution chaud - Plancher chauffant

Longueur en volume chauffé	0m
Longueur hors volume chauffé	0m
Mode de régulation de fonctionnement	<i>Régulation débit variable</i>
Puissance du circulateur	30W
Température de départ	35°C
Gestion de la température de départ	<i>Modulation en fonction de la température extérieure</i>
Delta T nominal	10°C
Coefficient de déperditions linéaire	Volume chauffé: 0.35W/m.k Volume non chauffé: 0.35W/m.k
Puissance du circulateur	30W

Type de gestion des circulateurs

Vitesse variable et variation du réseau pression différentielle

Distribution d'eau chaude sanitaire

Diamètre intérieur de la distribution

12 mm

Longueur totale du réseau de distribution

Valeur par défaut

Température de la distribution d'ECS

40 °C

Ventilation

Ratio de fuite du réseau

Classe d'étanchéité du réseau

valeur par défaut

ANNEXE à destination de l'opérateur de test d'infiltrométrie

Atbat

L'Atbat est la surface totale de parois déperditives du bâtiment hors planchers bas

Atbat = 599.4 m²

Volume du bâtiment

V = 995.78 m³

Q4Pa-surf retenu dans l'étude

le débit de fuite à une pression différentielle de 4 pascals divisé par la surface de parois froides (hors plancher bas).

Q4Pa-Surf = 0.6 m³/(h.m²)

Zone chauffée

Hauteur = 5.65 m

ANNEXE : AUTRES VALEURS REGLEMENTAIRES

Etiquette énergétique

Cep (kWhEP/m ² .an)	Votre projet	GES (Kg eq CO ₂ /m ² .an)	Votre projet
A : Inférieur à 51	15.9	A : Inférieur à 6	0.5
B : 51 à 90		B : 6 à 10	
C : 91 à 150		C : 11 à 20	
D : 151 à 230		D : 21 à 35	
E : 231 à 330		E : 36 à 55	
F : 331 à 450		F : 56 à 80	
G : Supérieur à 450		G : Supérieur à 80	

Ce document ne peut se substituer à un DPE réglementaire

Détail du calcul des GES : Consommations de gaz (0) x 0.234 + Consommations de fioul (0) x 0.3 + Consommations de bois (0) x 0.013 + Consommations d'électricité (6.2) x 0.084

Données d'entrée

Inertie quotidienne : Inertie moyenne

Inertie séquentielle : Inertie séquentielle légère

Catégorie du bâtiment: CE1

Classe d'étanchéité du réseau de ventilation: Classe D

Ratio de fuite du réseau de ventilation: 1

ANNEXE : EXIGENCES DE MOYENS

Chapitre I : Recours à une source d'énergie renouvelable ou solutions alternatives

- **Art 16 (c)** : La contribution des énergies renouvelables au Cep de la maison individuelle, notée à l'aide du coefficient AEPENR, est supérieure ou égale à 5 kWh ep/(m².an) (Conforme)
- **Art 16 (d)** : Recours à une production d'eau chaude sanitaire assurée par un appareil électrique individuel de production d'eau chaude sanitaire thermodynamique, ayant un coefficient de performance supérieure à 2, selon le référentiel de la norme d'essai prEN 16147 (Conforme)

Chapitre II : Etanchéité à l'air de l'enveloppe

Art 17 (a)	En maison individuelle accolée ou non accolée, la perméabilité à l'air de l'enveloppe sous 4Pa, Q4Pa-surf est inférieure ou égale à 0,60 m ³ /(h.m ²) de parois déperditives hors plancher bas	Conforme
------------	---	----------

Chapitre III : Isolation thermique

Art 18 Art 15	Isolation des parois séparant les parties de bâtiments à occupation continue de parties de bâtiment à occupation discontinue, U inférieure ou égale à 0,36 W/(m ² .K) en valeur moyenne	Conforme
Art 19 (a) Art 16 (a)	Ratio de transmission thermique linéique moyen global, Ratio Psi (Y) des ponts thermiques du bâtiment inférieur ou égal à 0,28 W/(m ² SRT.K)	Conforme
Art 19 (c) Art 16 ((c))	Coefficient de transmission thermique linéique moyen Psi 9 (Y9) des liaisons entre les planchers intermédiaires et les murs donnant sur l'extérieur ou un local non chauffé, inférieur ou égal à 0,60 W/(ml.K)	Conforme

Chapitre IV : Accès à l'éclairage naturel

Art 20	Pour les maisons individuelles accolées ou non accolées et les bâtiments collectifs d'habitation, la surface totale des baies, mesurée en tableau, est supérieure ou égale à 1/6 de la surface habitable. Pour les permis de construire déposés à partir du 1er janvier 2015 : respect de l'exigence du 26 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 11 décembre 2014.	Conforme
--------	---	----------

Chapitre V : Confort d'été

Art 21 Art 17	Les baies des locaux de sommeil et de catégorie CE1, sont équipées de protections solaires mobiles, et le facteur solaire des baies est inférieur ou égal au facteur solaire spécifié dans le tableau de l'arrêté	Conforme
Art 22 Art 18	Les ouvertures des baies d'un même local autre qu'à occupation passagère, et de catégorie CE1, s'ouvrent sur au moins 30% de leur surface totale. Cette limite est ramenée à 10% dans le cas de locaux pour lesquels la différence d'altitude entre le point bas de son ouverture la plus basse et le point haut de son ouverture la plus haute est supérieure ou égale à 4m.	Conforme

Chapitre VI : Dispositions diverses dans les bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation

Art 23	Les maisons individuelles accolées ou non et les bâtiments collectifs d'habitation sont équipés de systèmes permettant de mesurer ou d'estimer la consommation d'énergie de chaque logement, excepté pour les consommations des systèmes individuels au bois en maison individuelle accolée ou non. Ces systèmes informent l'occupant à minima mensuellement de leur consommation d'énergie, dans le volume habitable par type d'énergie selon la répartition chauffage, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, réseau prises électriques, autres. Cette répartition est basée soit sur des données mesurées soit sur des données estimées à partir d'un paramétrage préalablement défini. En cas de production collective d'énergie, l'énergie consommée par le logement est la part de la consommation totale d'énergie dédié au logement selon une clé de répartition définie par le maître d'ouvrage. Dans le cas où le maître d'ouvrage est le futur propriétaire bailleur du bâtiment construit, l'information peut être délivrée aux occupants, à minima mensuellement, par voie électronique ou postale, et non pas directement dans le volume habitable.	Conforme
Art 24	L'installation de chauffage comporte par local desservi, un ou plusieurs dispositifs d'arrêt manuel et de réglage automatique en fonction de la température intérieure du local. Toutefois, lorsque le chauffage est assuré par un plancher chauffant à eau chaude fonctionnant à basse température ou par l'air insufflé ou par un appareil indépendant de chauffage à bois, ce dispositif peut être commun à des locaux d'une surface SURT totale maximale de 100 m ² .	Conforme
Art 26	L'installation de refroidissement comporte par local desservi, un ou plusieurs dispositifs d'arrêt manuel et de réglage automatique de la fourniture de froid en fonction de la température intérieure. Ou dispositions particulières pour certains systèmes spécifiés dans l'arrêté.	Conforme
Art 29	Avant émission finale dans le local, sauf dans le cas où le chauffage est obtenu par récupération sur la production de froid, l'air n'est pas chauffé puis refroidi, ou inversement, par des dispositifs utilisant de l'énergie et destinés par conception au chauffage ou au refroidissement d'air.	Conforme

Chapitre VII : Disposition relative à la production d'électricité dans les bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation

Art 30	La consommation conventionnelle d'énergie du bâtiment pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage artificiel des locaux, les auxiliaires de distribution de chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire et de ventilation, avant déduction de la production d'électricité à demeure, est inférieure ou égale à : $C_{epmax} + 12 \text{ kWh ep / (m}^2 \cdot \text{an)}$.	Conforme
--------	---	----------

Nota : les articles repérés en noir correspondent à l'arrêté du 26 octobre 2010. Les articles repérés en vert correspondent à l'arrêté du 28 décembre 2012. Le contenu complet des articles concernant les caractéristiques thermiques et exigences de moyens, est spécifié aux titres III des deux arrêtés précités.

ANNEXE : ARRETES ET FICHES D'APPLICATIONS UTILISEES

Arrêtés RT2012

- Arrêté du 26/10/2010
- Arrêté du 28/12/2012

Fascicules de la RT 2012

- Règles Th-I pour la détermination de l'inertie du bâtiment ou d'une zone du bâtiment
- Règles Th-S pour la détermination du facteur solaire des parois du bâtiment
- Règles Th-L pour la détermination du facteur de transmission lumineuse des parois vitrées du bâtiment
- Règles Th-U pour la détermination du coefficient moyen de déperdition par transmission à travers les parois déperditives du bâtiment

Fiches d'applications et arrêtés utilisés

Systèmes de mesure ou d'estimation des consommations en logement	04/06/2013	lien
Prise en compte des bâtiments à usage d'habitation (V 1.1)	21/06/2013	lien
Calcul de la SRT d'un bâtiment à usage d'habitation (V1.1)	15/06/2015	lien
Arrêté relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique applicables aux bâtiments nouveaux et aux parties nouvelles de bâtiment de petite surface et diverses simplifications	11/12/2014	lien
Classement au bruit d'une baie d'un bâtiment	25/04/2016	lien
Décret no 2012-1530 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions de bâtiments	29/01/2014	lien
Limites d'application de la RT2012 au titre de l'article 1er	30/04/2014	lien
Maison individuelle ou bâtiment collectif ? (V 1.2)	26/04/2017	lien
Saisie des chauffe-eau thermodynamiques à compression électrique (V 2.3)	01/07/2016	lien
Fiche application caractérisation des générateurs thermodynamiques électriques de chauffage	04/02/2015	lien
Précisions sur la signification du paramètre faux relatif aux ballons d'eau chaude en RT2012	13/12/2013	lien

Les labels

Effinergie+ ([Fiche](#))

Bbioprojet < Bbiomax -20%: Conforme

Ceprojet < Cepmax -20%: Conforme

Q4Pa-Surf < 0.4: Non conforme

NON CONFORME

Label promotelec -10% ([Référentiel](#))

Bbioprojet < Bbiomax -10%: Conforme

Ceprojet < Cepmax -10%: Conforme

CONFORME

Label promotelec -20% ([Référentiel](#))

Bbioprojet < Bbiomax -20%: Conforme

Ceprojet < Cepmax -20%: Conforme

CONFORME

Label promotelec -30% ([Référentiel](#))

Bbioprojet < Bbiomax -30%: Conforme

Ceprojet < Cepmax -30%: Conforme

CONFORME